

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

du 12 Octobre 1993
DECRET N° 93-483 /MEPRA/DGEP/DGCA/SAV.
portant promotion au titre de l'année
1990 de Monsieur MANTSOUKINA (Alphonse)
Medecin des cadres de la catégorie A,
hierarchie I des services sociaux
(Santé Publique) de la République du
Congo.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.-

(/ I S A S :

(/u la Constitution du ~~15 Mars~~ 1992;..

(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant Refonte du Statut
général de la Fonction Publique;

(/u le décret n° 62/130/ME du 09 Mai 1962, fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/EP du 05 Juillet 1962, relatif à la nomina-
tion et à la révocation des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 65/44 du 12 Février 1965, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 63/376 du 22 Novembre 1963, fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la Santé;

(/u le décret n° 65/170/EP du 25 Juin 1965, réglant l'avancement
des fonctionnaires;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/EP du 05 Juillet 1962, fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des
effets financiers des avancements et des révisions des situations administ-
ratives;

(/u le décret n° 93 315 du 23 Juin 1993, portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 93-318 du 24 Juin 1993 portant nomination
des membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation
des intérimaires des Ministres;

(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 93-482 /MEPRA/DGEP/DGCA/SAV/S1 du 12 Octobre 1993 portant
inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1992 de Monsieur
MANTSOUKINA Alphonse Medecin des cadres de la catégorie A hiérarchie I des
services sociaux (Santé Publique) de la République du Congo.

(---) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er : Monsieur MANTSOUKINA (Alphonse) Médecin de 4ème échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique) de la République du Congo, en service à la Direction Générale de la Fonction Publique à Brazzaville, est promu au titre de l'année 1990 au 5ème échelon, Indice 1240 de son grade, pour compter du 01 Septembre 1990 - Acc = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date cidessus indiquée et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera ./-

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Le Ministre de la Fonction Publique et des
Reformes Administratives.

Brazzaville, le 12 Octobre 1993


Jean Prosper KOYO


- Général Jacques Joachim YOMBI OPANGO -

AMPLIATIONS :

DGFP/DGCA.....03
DGB.....03
DGCF.....01
DGSP.....03
DGFP/DOSSIERS.....02
INTERESSES.....01
SGG/BC.....03
JORC.....01
DGFP/BST.....02

K